

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

**11 février 2010 – 18h00**

### **Communauté de communes de l'Isle Crémieu**

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, ANDREU Jean Louis, BONNARD Olivier, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHEVROT Gilbert, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, PAVIET SALOMON André, RAY Albert, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, SBAFFE Jean-Louis, TUDURI Alain, ZAMBERNARDI Jacques.

**Présents partiellement** : Messieurs BOSSY Claude, DEZEMPTÉ Gérard, JOANNON Gérald, LOUVET Didier, MARTIN Jean-Louis, TOURNIER Marcel.

**Excusés** : Messieurs BLERIoT, BOUVET, BRENIER, VIRY.

**Pouvoirs** : Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Monsieur GAUTHIER donne pouvoir à Monsieur DEZEMPTÉ, Madame SAINT-GENIS donne pouvoir à Monsieur JOANNON.

#### **Ordre du jour**

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 26 novembre 2009

#### **1<sup>ère</sup> partie : SYMBORD**

- Présentation de la démarche Inter-SCOT
- Tableaux de bord SCOT
- Avancement du dossier NATURA 2000 Isle Crémieu
- Orientations budgétaires 2010 du budget principal
- Questions diverses

#### **2<sup>ème</sup> partie : CDRA**

- Orientations budgétaires 2010 du budget annexe
- Tourisme : inventaire du patrimoine – action 2-4 du CDRA
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h10.

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 26 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : SYMBORD

### Inscription des questions diverses SYMBORD :

Pas de questions diverses.

#### 1. Présentation de la Démarche Inter-SCOT

En 2004, les élus de l'aire métropolitaine lyonnaise ont souhaité engager une coopération, s'affranchissant des limites administratives, afin de répondre, à une échelle pertinente, aux enjeux urbains, démographiques, économiques, environnementaux, de flux... que connaissent les territoires. Cette coopération dite « Inter-SCOT » vise donc à accorder les politiques d'urbanisme et de planification des 11 SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise. L'Inter-SCOT est une démarche innovante, sans cadre réglementaire et administratif. L'Inter-SCOT s'appuie sur la volonté des élus de l'aire métropolitaine lyonnaise à travailler ensemble et sur l'apport technique apporté par les chefs de projet SCOT et les agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne.

Conscient que l'Inter-SCOT est assez méconnu sur le territoire, le Syndicat Mixte a souhaité inviter l'Agence d'Urbanisme de Lyon en tant que maître d'œuvre de la démarche, afin de présenter les enjeux, le rôle, le fonctionnement et les productions de l'Inter-SCOT.

Intervention de Monsieur Olivier ROUSSEL, coordinateur des études Inter-SCOT et Monsieur Sébastien ROLLAND, chargé d'études Inter-SCOT.

Le diaporama présenté par les intervenants de l'Agence d'Urbanisme est joint au compte-rendu.

#### 2. Informations sur le SCOT

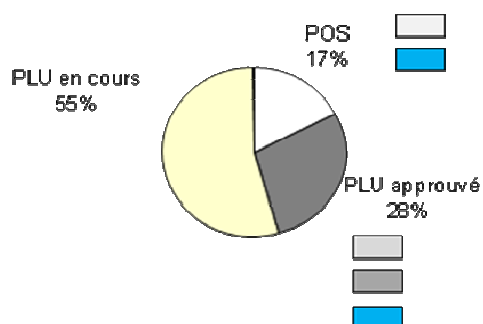
- **Le tableau de bord de suivi** mis en place permet de savoir par compétence, le niveau des priorités et l'état d'avancement du dossier.

Correspondant	Objet	Date réception	Date limite	Date envoi	Nature de l'avis
Conseil Régional Rhône-Alpes	Avis sur le projet de classement des étangs de Mépieu en réserve naturelle régionale	22 octobre 2008 (relance suite au 12 août 2008)	aucune	09 janvier 2009	Favorable
Commune de Tignieu-Jamezieu	Avis sur le projet de PLU de Tignieu-Jamezieu arrêté	30 octobre 2008	30 janvier 2009	29 janvier 2009	Favorable assorti de réserves
RFF	Dossier de consultation sur l'avant projet sommaire du CFAL nord et les fuseaux de définition du CFAL sud	15 décembre 2008	15 février 2009 (un dimanche)	16 février 2009	Favorable
Communauté de Communes de l'Isle-Crémieu	Avis sur le projet de PLH de la CCIC arrêté	24 décembre 2008	24 février 2009	20 février 2009	Favorable assorti de recommandations

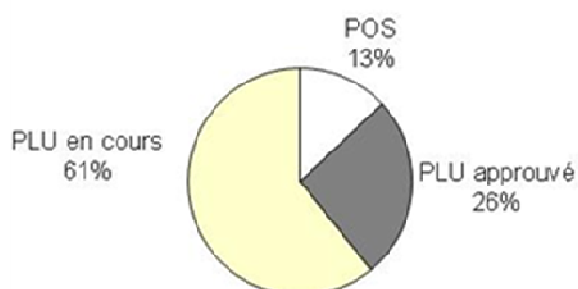
Commune de Courtenay	Avis sur le projet de PLU de Courtenay avant son arrêt	28 janvier 2009	aucune		
Commune de Soleymieu	Avis sur le projet de PLU de Soleymieu arrêté	08 janvier 2009	08 avril 2009		Avis favorable
Syndicat Mixte du Scot Sud Loire	Avis sur le projet de Scot du Sud Loire arrêté	22 décembre 2008	22 décembre 2009		
Syndicat Mixte du Scot du Beaujolais	Avis sur le projet de Scot du Beaujolais arrêté	24 décembre 2008	24 mars 2009		
Commune de Passins	Avis sur le projet de modification du PLU approuvé le 04/05/2007	8 avril 2009	4 juin (Fin enquête publique)	25 mai 2009	Favorable
SEPAL	Consultation sur le DOG	13 mai 2008	Aucune / Présentation du DOG le 25/06/2009		
Commune de Villemoirieu	Avis sur le projet de modification de POS	5 novembre 2009	23 décembre (fin enquête publique)	16 novembre 2009	Favorable Incompatibilité relevant du POS
Commune de Courtenay	Contribution Projet de PLU	21 juillet 2009	Aucune		Rappel des orientations du SCOT en lien avec la commune
Commune de Morestel	Avis sur le projet de modification de POS	22 janvier 2010	26 février (fin enquête publique)	En cours	
SEPAL	Avis sur le SCOT de l'Agglomération Lyonnaise	13 janvier 2010	13 Avril 2010	Présentation du Projet le 8 avril 2010	

- La situation des documents d'urbanisme :

Répartition POS/PLU au 26/11/2009

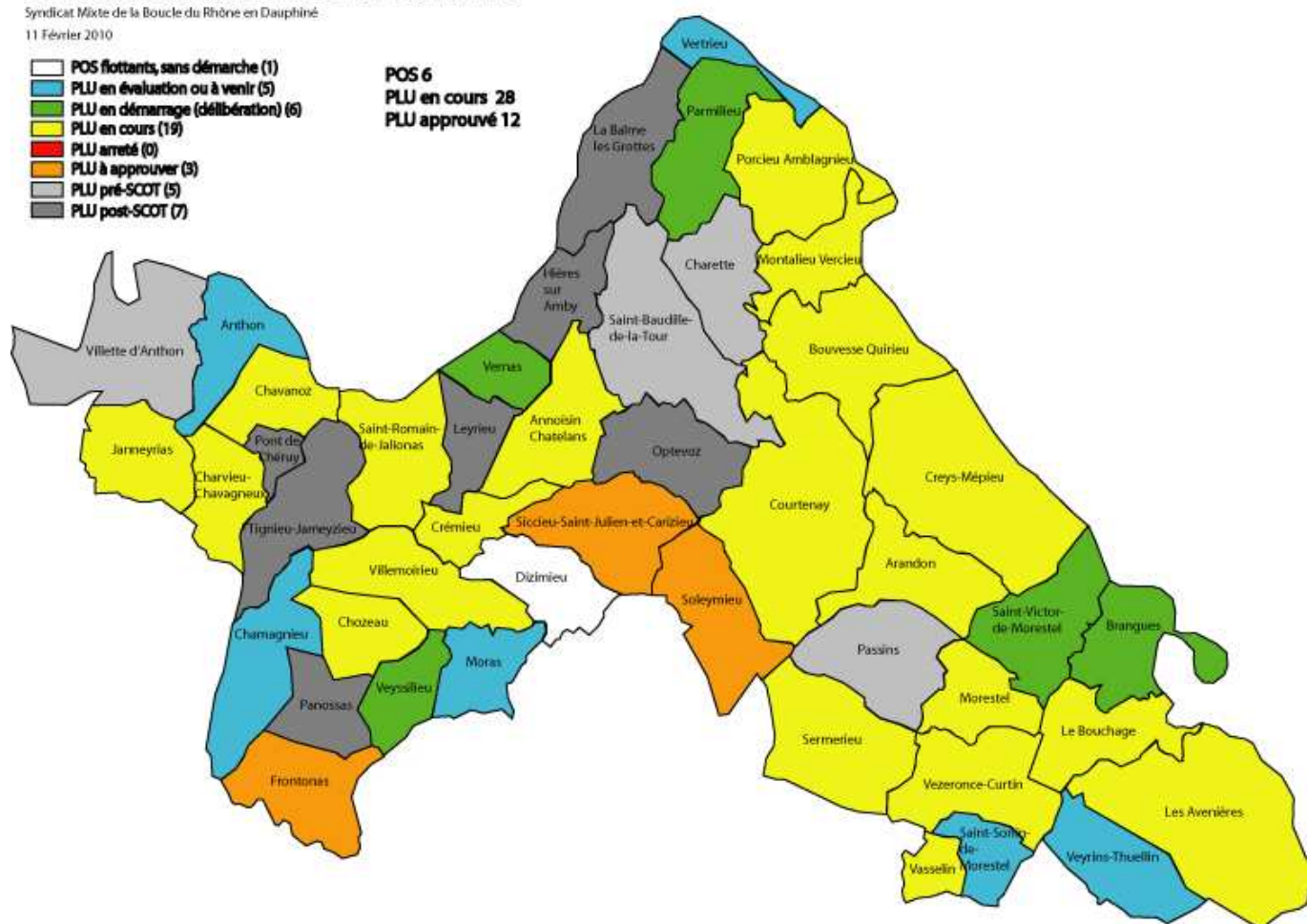


Répartition POS/PLU au 11/02/2010



### Etat des documents d'urbanisme

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné  
11 Février 2010



61% des communes du territoire ont lancé leur révision de PLU ou sont en cours d'élaboration, soit 28 communes. Seules 6 communes en POS restent en POS actuellement.

Le SYMBORD a sollicité les communes n'ayant pas engagé de procédures d'évaluation ou de révision de leur document d'urbanisme, leur rappelant le délai de fin 2010 pour la mise en compatibilité avec le SCOT. La commune de Charette a sollicité le SYMBORD pour évaluer la compatibilité du PLU avec le SCOT.

Demande de modification graphique de la carte : différencier les communes qui disposent d'un PLU approuvé, en révision (Creys-Mépieu, Charvieu-Chavagneux).

### 3. Avancement du dossier NATURA 2000 Isle Crémieu

Au titre des Directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore », un réseau NATURA 2000 a été mis en place sur le site de l'Isle Crémieu. Ce site couvre 13 500 ha, sur 37 communes dont 7 hors périmètre de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été élaboré sous maîtrise d'ouvrage Etat et validé en 2007 par les élus des collectivités concernées. Il est rentré depuis dans sa phase de mise en œuvre.

Le Conseil syndical a pris le 26 novembre 2009 une délibération de principe en faveur du portage de la mission NATURA 2000 Isle Crémieu, ce portage étant assorti de conditions.

Le Président et les techniciens du Symbord ont rencontré Mme BOULARAND - DDT (ex DDAF) le 20 janvier 2010 sur la suite à donner pour assurer la mission :

- Conventionnement entre l'Etat et le SYMBORD
- Conventionnement avec les 7 communes hors territoire SYMBORD
- Définition d'un budget annexe
- Recrutement d'un chargé de mission
- Sollicitation des financements FEADER

Et pour apporter des réponses aux interrogations soulevées en conseil syndical :

- Avance de fonds par l'Etat au SYMBORD
- Participation des 7 communes hors territoire
- Arrêt de la mission en cas de défaillance de l'Etat

A l'issue des échanges avec la DDT :

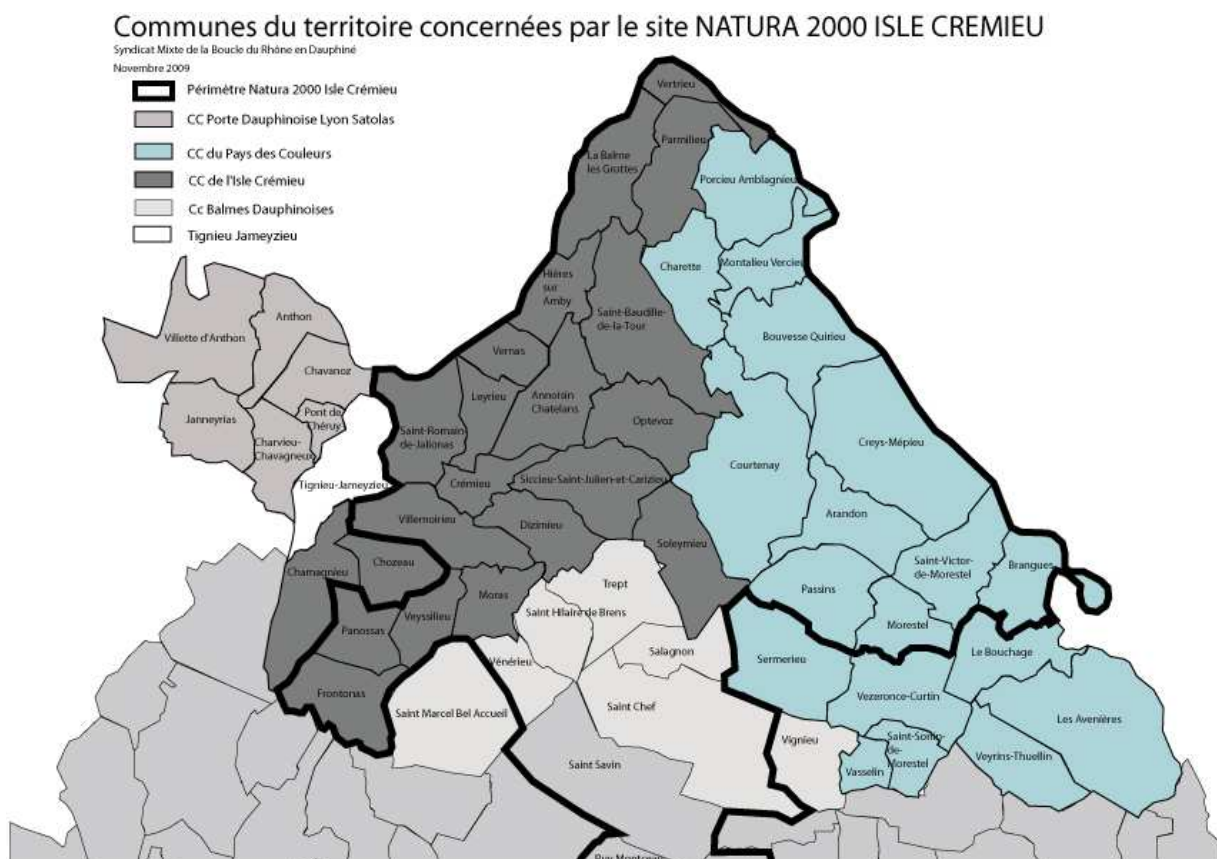
- Convention cadre entre Etat et SYMBORD à adapter à la marge notamment concernant :
  - les actions à mener avec les agriculteurs qui seront déléguées directement à la Chambre d'Agriculture
  - le détail de la mission technique (élaboration de la Charte Natura 2000)
- Recrutement chargé de mission : niveau de qualification BAC+5, expérimenté dans le domaine de l'animation et de l'environnement
- Démarche pour la demande de subvention : (dès la signature de la convention cadre et l'embauche du chargé de mission) : dossier provisoire FEADER (Avril/Mai) - Dossier définitif (juillet) - Convention attributive (automne). *Les fonds sont disponibles actuellement*
- Avance de Fonds : la DDT propose une subvention par avance la 1<sup>ère</sup> année afin de créer un fonds de roulement. Les sommes sont gérées directement par la Préfecture en Isère.
- Convention avec les 7 communes : la DDT fait un courrier aux communes indiquant la délibération de principe du SYMBORD.  
*Le conventionnement reste à formaliser (modalités de participation aux charges)*
- S'il n'y a plus de fond, la mission s'arrête, d'où l'embauche d'un contractuel (durée de contrat 1 an X3)

- Orientations budgétaires 2010 Natura 2000 et budget prévisionnel :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>OB 2010</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	10 000
<b>012 - Charges de personnel</b>	40 000
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	2 000
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	0
<b>65 - Autre charge gestion courante</b>	2 000
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 000</b>
<b>74 - Dotations et participations</b>	54 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 000</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>OB 2010</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	2 000
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	4 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 000</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	0
<b>10 - Dotation, Fonds divers et réserves</b>	0
<b>13 - Subventions</b>	6 000
<b>28 - Amortissement des immobilisations</b>	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 000</b>

Carte du territoire concerné (37 communes) :



Monsieur BONNARD rappelle que les subventions et financements doivent être reçus avant d'engager le recrutement du chargé de mission.

Monsieur PAVIET-SALOMON souhaite que le sujet NATURA 2000 fasse l'objet d'une 3<sup>ème</sup> partie distincte lors des réunions afin que les conseillers syndicaux des collectivités non concernées ne restent pas pour les débats.

Monsieur MENUET rappelle que si le chargé de mission est recruté par la DDT, notre territoire se trouvera moins impliqué dans les discussions et les projets alors qu'en cas de recrutement et de travail au SYMBORD notre territoire sera beaucoup mieux représenté et informé ce qui répondrait à notre préoccupation d'avoir des décisions prises par les élus et au plus près des administrés.

Le Syndicat Mixte attend une confirmation écrite de la DDT précisant que les fonds sont disponibles et qu'il n'y aura pas d'avance à faire.

Lors du Conseil syndical du 11 mars 2010, il conviendra de valider à quel niveau nous travaillerons. Le niveau qui semble le plus pertinent est celui de la commune que ce soit en interne (toutes les communes ne sont pas concernées) ou en externe pour les communes hors périmètre actuel du SYMBORD.

#### 4. Orientations budgétaires 2010 du budget principal

Pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (art. L.5211-36 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précède son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président, propose de maintenir les principes de gestion budgétaire du Syndicat validés et délibérés en février 2009 :

- Le budget doit respecter la répartition des compétences du Syndicat Mixte :
  - Dans une compétence, chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère
  - Réciproquement si un adhérent au syndicat mixte ne contribue pas à la compétence il ne peut bénéficier des services.
- Le budget reste donc structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT. Un budget annexe pour la compétence CDRA. En cours d'exercice 2010 un budget annexe NATURA 2000 sera éventuellement créé.
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes mais elles seront établies en ayant la préoccupation d'une stabilité entre deux exercices.
- Sur le plan pratique le déménagement du Syndicat mixte est maintenant terminé. Il a engendré des coûts de fonctionnement supérieur pour certains postes, en particulier sur l'aspect énergie. Une discussion devra s'engager avec la mairie de Crémieu pour qu'une partie du montant des loyers versés soit consacrée à des travaux d'économie d'énergie (remplacement des fenêtres, isolation thermique...)

#### 1. Projets prévus sur le budget principal :

##### **En fonctionnement**

- charges à caractères générales : augmentation des dépenses d'énergie et provision pour frais d'avocat et de contentieux
- charges de personnel : en baisse, le remplacement du chef de projet SCOT étant terminé
- autres charges de gestion courante : augmentation en raison du solde à payer pour l'étude Haut Débit et d'une étude Saint Exupéry à mener en maîtrise d'ouvrage groupée avec les SCOT SEPAL, BUCOPA, NORD ISERE
- virement plus important à la section d'investissement

##### **En investissement**

- immobilisations incorporelles : programmation de frais d'études et d'achats de logiciels :
  - Schéma de secteur (à budgéter conformément à la délibération du 26-11-2009)
  - Etude Transport et Déplacement à l'échelle du territoire BRD et au-delà
  - Autres études : mise en place d'un SIG, évaluation du SCOT
  - Acquisition de logiciels : paie ou autre (SIG)
- immobilisations corporelles : provision pour d'éventuels achats de mobilier ou matériels de bureau

#### 2. Recettes prévues sur le budget principal :

##### **En fonctionnement**

- L'excédent reporté de 2009 en fonctionnement reste à valider avec la Trésorerie
- La subvention de la Région Rhône Alpes pour la réalisation de l'étude Saint Exupéry
- Les cotisations des adhérents du Syndicat Mixte
- Le reversement de frais du budget annexe au budget principal (petit équipement et autres...)

### En investissement

- L'excédent reporté de 2009 en investissement reste à valider avec la Trésorerie
- Les subventions de la Région Rhône Alpes pour la réalisation de l'étude Transport et Déplacement et pour l'acquisition d'un SIG
- Les amortissements des investissements
- Le FCTVA
- Le virement de la section de fonctionnement

### FONCTIONNEMENT – Budget principal

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Charges à caractère général	124 200 €	116 300 €	Excédent reporté (2009)	106 522 €	88 547 €
Charges de personnel (chef de projet SCOT)	75 300 €	62 055 €			
Dépenses imprévues	5 667 €	2 000 €	Subventions Région	0 €	600 €
Virement à la section d'investissement	6 855 €	40 092 €	Cotisations	114 450 €	167 500 €
Autres charges gestion courante	38 500 €	43 000 €	Reversement du budget annexe	40 550 €	10 500 €
Dotations aux amortissements	8 000 €	3 700 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>261 522 €</b>	<b>267 147 €</b>		<b>261 522 €</b>	<b>267 147 €</b>

### INVESTISSEMENT – Budget Principal

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Solde d'investissement reporté	0 €	0 €	Résultat 2009 reporté	13 145 €	23 608 €
			Virement section fonctionnement	6 855 €	40 092 €
			FCTVA	14 000 €	100 €
			Subvention Région	0 €	21 500 €
Immobilisations incorporelles	32 000 €	85 000 €	Immobilisations incorporelles : amortissements	1 000 €	0 €
Immobilisations corporelles	10 000 €	4 000 €	Immobilisations corporelles : amortissements	7 000 €	3 700 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>42 000 €</b>	<b>89 000 €</b>		<b>42 000 €</b>	<b>89 000 €</b>

L'étude Transport et Déplacement envisagée sur le budget principal a fait l'objet d'un débat de l'ordre de 50 minutes, l'ensemble du contenu ne pourra donc être rapporté dans ce compte-rendu mais les positions seront synthétisées et l'approbation de ce compte rendu en validera le contenu.

Ce qui est partagé par tous les conseillers présents est que les besoins en matière de transports et de déplacements sont criants depuis de nombreuses années et sur l'ensemble du territoire du SYMBORD, que l'on parle ici des transports routiers, ferrés, qu'ils soient de la compétence du conseil général ou de la région. C'est sur la base de ce constat associant également les déplacements internes au territoire SYMBORD que dès le mandat précédent les élus avaient confié au SYMBORD le portage de ce difficile dossier des déplacements, faisant appel à la compétence du SCOT et aux travaux d'élaboration de ce schéma et en particulier au fait que notre territoire est bien aujourd'hui recensé comme le seul territoire de l'aire métropolitaine orphelin en matière de transport.

Les collectivités locales doivent se positionner sur ce sujet important pour leurs administrés, il faut donc leur en donner les moyens. L'objet de l'étude proposée au débat d'orientation est de collecter des données sur un périmètre plus large que celui du SYMBORD qui nous permettront d'argumenter, chiffres en appui, auprès des structures aujourd'hui porteuses des compétences. Même si la compétence transport est celle du Conseil Général



de l'Isère, il est important de démontrer au Conseil Général par des faits et des chiffres que des transports doivent être organisés sur notre territoire.

La réflexion sur les déplacements est envisagée à l'échelle du grand Nord Isère (2 SCOT et 3 CDRA) pour la recherche d'une pertinence de périmètre. La préoccupation première restera de répondre aux besoins de nos concitoyens et sous une forme juridique qui n'est pas obligatoirement une AOTU dont on fait la démonstration depuis plusieurs années qu'elle n'est pas viable à l'échelle du SYMBORD.

Si aujourd'hui une étude est nécessaire c'est pour explorer des moyens nouveaux répondant aux problématiques de déplacement et du développement durable. Ce n'est certainement pas pour accepter un transfert de compétence d'où qu'il vienne et même s'il est accompagné d'un transfert de charge (A titre d'exemple : quel intérêt aurait notre territoire à prendre en charge l'organisation des transports scolaires qui est assurée par le CG38).

Pour la CCPDLS, la compétence transport doit rester au CG38 et à la RRA, il ne faut pas accepter de transfert de compétence. Cette collectivité, ayant besoin d'argumenter sur ses choix, a fait réaliser une étude qu'elle tient à disposition du SYMBORD. Ayant déjà consacré de l'argent à ce domaine, elle ne souhaite pas être associée à toute nouvelle étude, que se soit sur le plan technique ou financier. En conséquence de quoi elle propose que l'étude soit portée par le budget CDRA.

La CCIC souhaite que cette étude soit réalisée avec des objectifs clairement définis dans le cahier des charges.

La CCPC souhaite également que cette étude soit réalisée, car même si le constat est que les problématiques de transport ne sont pas les mêmes sur la totalité des territoires, il faudra bien rechercher leur complémentarité. Cette étude devra donc être réalisée sur la totalité du territoire. Elle partage la position de maintien des compétences au niveau des collectivités qui en ont la charge aujourd'hui et ce tant qu'une autre organisation viable ne puisse être envisagée. Elle regrette cependant la position de la CCPDLS car elle considère que ce n'est pas à chaque communauté de communes de faire une étude surtout sur un domaine aussi transverse que les déplacements.

Le débat sur ce point est clos mais vu sa durée quelques conseillers quittent la séance. Le quorum étant encore atteint, le Président soumet au vote des conseillers syndicaux le maintien du lancement de cette étude sur l'un des 2 budgets du Syndicat mixte pour l'année 2010 (le choix de l'affectation sera présenté lors du vote du budget en Mars).

Le résultat du vote est le suivant :

Pour le maintien de l'étude sur l'un des 2 budgets du Syndicat Mixte : 17 voix pour et 7 voix contre.

#### 5. Bilan des cotisations versées au Syndicat mixte par les adhérents depuis 2007 et en application des statuts

Constat par des adhérents fait au début de l'année 2009 : les statuts du Syndicat Mixte prévoient l'appel des cotisations en fonction de la DGF de l'année N-1.

Le Syndicat Mixte a donc proposé de faire le point sur les cotisations :

- En 2007 et 2008, le calcul des cotisations s'est basé sur la DGF 2005 au lieu des DGF 2006 et 2007.
- En 2009, le calcul a été réalisé par rapport à la population diffusée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ces méthodes de calcul ont induit des montants « trop perçu » et « pas assez perçu ».

Choix pour le conseil syndical :

- 1- Effectuer les régularisations sur le budget 2010
- 2- Abandonner toute action corrective rétroactive

#### Texte de délibération :

#### **Objet : Bilan des cotisations versées au Syndicat Mixte depuis l'année 2007**

Les statuts du Syndicat Mixte prévoient que la participation des collectivités adhérentes sera calculée au prorata de la population de chacune d'elles et que celle-ci sera réévaluée chaque année en fonction de la population DGF de l'année précédente (article 13).

Pour les cotisations des années 2007 et 2008, la référence de population prise en compte a été la population DGF 2005 et non celle des années 2006 et 2007.

Pour les cotisations de l'année 2009 c'est la population INSEE 2009 (RGP 2006) et non la DGF 2008 qui a été prise en compte.

Afin d'évaluer les écarts entre les sommes perçues par le Syndicat Mixte et celles devant l'être conformément à nos statuts, il a donc été établi l'état récapitulatif ci-dessous :

Sommes allouées au Syndicat Mixte		2007 et 2008		2009		Régularisation 2010
		Pas assez perçu	Trop perçu	Pas assez perçu	Trop perçu	
Budget principal	CCIC	753 €	-	-	1 560 €	+ 807 €
	CCPC	1664 €	-	-	2 727 €	+ 1 063 €
	CCPDLS	0 €	-	-	684 €	+ 684 €
	Tignieu-Jameyzieu	0 €	-	-	1 031 €	+ 1 031 €
Sommes allouées au Syndicat Mixte		2007 et 2008		2009		Régularisation 2010
		Pas assez perçu	Trop perçu	Pas assez perçu	Trop perçu	
Budget annexe	CCIC	2 015 €	-	-	4 632 €	+ 2 617 €
	CCPC	2 377 €	-	-	8 098 €	+ 5 721 €
	Pont de Chéruy	0 €	-	-	933 €	+ 933 €
	Janneyrias	0 €	-	-	787 €	+ 787 €
	Chavanoz	0 €	-	-	621 €	+ 621 €
	Tignieu-Jameyzieu	0 €	-	-	-	0 €

Concrètement, les avoirs récapitulatifs tous budgets confondus sont les suivants :

- CCIC : 3 424 €
- CCPC : 6 784 €
- CCPDLS : 684 €
- PONT DE CHERUY : 933 €
- JANNEYRIAS : 787 €
- CHAVANOZ : 621 €
- TIGNIEU-JAMEYZIEU : 1 031 €

Il est proposé que ces montants soient déduits des futurs appels de cotisations établis aux collectivités adhérentes pour l'année 2010.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical

#### DECIDE

- d'effectuer les régularisations détaillées ci-dessus sur le budget principal et le budget annexe 2010 du Syndicat Mixte
- de déduire les montants détaillés dans le tableau récapitulatif des futurs appels de cotisations établis aux collectivités adhérentes pour l'année 2010.

**ADOpte A : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

#### QUESTIONS DIVERSES SYMBORD

Pas de questions diverses.

## 2ème partie : CDRA

### Inscription des questions diverses :

Pas de questions diverses.

6. Orientations budgétaires 2010 du budget annexe
---

#### 1. Projets prévus sur le budget annexe CDRA :

##### En fonctionnement

- charges de personnel : augmentation due au recrutement du chargé de mission tourisme
- virement réduit à la section d'investissement
- autres charges de gestion courante : actions transversales du CDRA réparties sur différents comptes (montant de 176 000 €) et mise en place d'une réserve pour les futures actions du CDRA (175 000 €)

##### En investissement

- résultat 2009 à reporter reste à valider avec la Trésorerie
- immobilisations incorporelles : frais d'études :
  - Solde Etude Habitat (H&D)
  - Etudes Schémas directeurs du CDRA 2 (montant de 107 300 €)

#### 2. Recettes prévues sur le budget annexe CDRA :

Hypothèse de travail : encaissement de 50 % des subventions prévues sur l'année 2010 + solde de l'année n-1 sur l'exercice 2010

##### En fonctionnement

- L'excédent reporté de 2009 en fonctionnement reste à valider avec la Trésorerie
- Le reversement de frais du budget principal au budget annexe (poste assistante de gestion selon la clé de répartition validée en bureau syndical le 27 janvier 2010)
- Les subventions Région Rhône-Alpes et Conseil Général de l'Isère (montant de 196 062 €)
- Les cotisations des adhérents du Syndicat Mixte à la compétence CDRA

##### En investissement

- L'excédent reporté de 2009 en investissement reste à valider avec la Trésorerie
- Le virement de la section de fonctionnement
- Le FCTVA
- L'affectation du résultat 2009 reste à valider avec la Trésorerie
- Les subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère (montant de 75 739 €)
- Les amortissements des investissements

### FONCTIONNEMENT – Budget annexe

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Charges à caractère général	45 500 €	31 000 €	Excédent reporté (2009)	95 276 €	193 135 €
Charges de personnel	122 950 €	138 000 €			
1 animateur CDRA 1 assistante de gestion 1 animateur tourisme					
Dépenses imprévues	10 276 €	5 518 €	Subventions Région – Département	178 200 €	213 432 €
Virement à investissement	72 000 €	36 861 €			
Autres charges gestion courantes	20 000 €	22 000 €	Cotisations	227 650 €	169 800 €
Reversement du budget annexe au budget principal	40 550 €	10 500 €			
Reversement cotisations actions CDRA déléguées	84 850 €	48 250 €			

Prestations de services actions CDRA	103 000 €	282 238 €			
Dotations aux amortissements	2 000 €	2 000 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>501 126 €</b>	<b>576 367 €</b>		<b>501 126 €</b>	<b>576 367 €</b>

### **INVESTISSEMENT – Budget annexe**

<b>Dépenses</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Recettes</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Solde d'exécution d'investissement reporté	4 042 €	28 099 €	Virement de la section fonctionnement	72 000 €	36 861 €
Immobilisations incorporelles : frais d'études	249 000 €	111 500 €	FCTVA	2 000 €	900 €
			Excédents de fonctionnement	4 042 €	28 099 €
Immobilisations corporelles : Achat informatique et mobilier	9 000 €	4 000 €	Subventions Région et département	182 000 €	75 739 €
			Amortissement immobilisations	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>262 042 €</b>	<b>143 599 €</b>		<b>262 042 €</b>	<b>143 599 €</b>

### **Texte de délibération :**

#### **Objet : Débat d'orientations budgétaires 2010 du Syndicat Mixte (budget principal et budget annexe)**

Vu les dispositions de la loi du 6 février 1992,  
 Considérant que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus,  
 Il convient d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Monsieur le Président, propose de maintenir les principes de gestion budgétaire du Syndicat validés et délibérés en février 2009.

- Le budget doit respecter la répartition des compétences du Syndicat Mixte :
  - Dans une compétence, chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère
  - Réciproquement si un adhérent au syndicat mixte ne contribue pas à la compétence il ne peut bénéficier des services.
- Le budget reste donc structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT. Un budget annexe pour la compétence CDRA. En cours d'exercice 2010 un budget annexe NATURA 2000 sera éventuellement créé.
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes mais elles seront établies en ayant la préoccupation d'une stabilité entre deux exercices.
- Sur le plan pratique le déménagement du Syndicat mixte est maintenant terminé. Il a engendré des coûts de fonctionnement supérieur pour certains postes, en particulier sur l'aspect énergie. Une discussion devra s'engager avec la mairie de Crémieu pour qu'une partie du montant des loyers versés soit consacrée à des travaux d'économie d'énergie (remplacement des fenêtres, isolation thermique...).

#### **1. Projets prévus sur le budget principal :**

##### **En fonctionnement**

- charges à caractères générales : augmentation des dépenses d'énergie et provision pour frais d'avocat et de contentieux
- charges de personnel : en baisse, le remplacement du chef de projet SCOT étant terminé
- autres charges de gestion courante : augmentation en raison du solde à payer pour l'étude Haut Débit et d'une étude Saint Exupéry menée en maîtrise d'ouvrage groupée avec les SCOT SEPAL, BUCOPA, Nord Isère
- virement plus important à la section d'investissement

#### **En investissement**

- immobilisations incorporelles : programmation de frais d'études et d'achats de logiciels :
  - Schéma de secteur (à budgéter conformément à la délibération du 26-11-2009)
  - Etude Transport et Déplacement à l'échelle du territoire BRD et au-delà
  - Autres études : mise en place d'un SIG, évaluation du SCOT
  - Acquisition de logiciels : paie ou autre (SIG)
- immobilisations corporelles : provision pour d'éventuels achats de mobilier ou matériels de bureau

### **2. Recettes prévues sur le budget principal :**

#### **En fonctionnement**

- L'excédent reporté de 2009 en fonctionnement
- La subvention de la Région Rhône Alpes pour la réalisation de l'étude Saint Exupéry
- Les cotisations des adhérents du Syndicat Mixte
- Le reversement de frais du budget annexe au budget principal (petit équipement et autres)

#### **En investissement**

- L'excédent reporté de 2009 en investissement
- Les subventions de la Région Rhône Alpes
- Les amortissements des investissements
- Le FCTVA
- Le virement de la section de fonctionnement

### **3. Projets prévus sur le budget annexe CDRA :**

#### **En fonctionnement**

- charges de personnel : augmentation due au recrutement du chargé de mission tourisme
- virement réduit à la section d'investissement
- autres charges de gestion courante : actions transversales du CDRA réparties sur différents comptes et mise en place d'une réserve pour les futures actions du CDRA

#### **En investissement**

- résultat 2009 à reporter
- immobilisations incorporelles : frais d'études pour le solde de l'étude Habitat (H&D) et les Schémas directeurs du CDRA 2

### **4. Recettes prévues sur le budget annexe CDRA :**

Hypothèse de travail : encaissement de 50 % des subventions prévues sur l'année 2010 + solde de l'année n-1 sur l'exercice 2010

#### **En fonctionnement**

- L'excédent reporté de 2009 en fonctionnement
- Le reversement de frais du budget principal au budget annexe (poste assistante de gestion selon la clé de répartition validée en bureau syndical le 27 janvier 2010)
- Les subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère
- Les cotisations des adhérents du Syndicat Mixte à la compétence CDRA

#### **En investissement**

- L'excédent reporté de 2009 en investissement
- Le virement de la section de fonctionnement

- Le FCTVA
- L'affectation du résultat 2009
- Les subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère
- Les amortissements des investissements

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif.

## 7. Méthode de calcul des cotisations pour l'ensemble des adhérents du Syndicat Mixte

### Définition du montant de cotisation CDRA

Etant donné :

- le montant de l'excédent 2009 à reporter
- les actions transversales CDRA mises en place en 2009 et se poursuivant en 2010
- l'augmentation de population DGF 2009
- l'engagement du Symbord à examiner la méthode de calcul des cotisations SCOT et CDRA
- le budget prévisionnel 2010 proposé

### Définition du montant de cotisation SYMBORD

Etant donné :

- le montant de l'excédent 2009 à reporter
- les projets d'étude à mener en 2010
- l'augmentation de population DGF 2009
- l'engagement du Symbord à examiner la méthode de calcul des cotisations SCOT et CDRA
- le budget prévisionnel 2010 proposé

### **Situation 2009 (RAPPEL)**

Le poste de chef de projet SCOT coûtait 65 000 € soit 1 €/hab. La subvention CDRA pour ce poste étant de 75% (soit 0.75 €/hab.), la participation des communes adhérentes au CDRA doit être minorée de 0.75 €/hab.

### **Soit pour l'année 2009 :**

Cotisation SYMBORD : 1.30 €/hab. pour les communes adhérentes au CDRA et 2.05 €/hab. pour les communes non adhérentes au CDRA

Cotisation CDRA : 3.86 €/hab. (validée par le Comité de pilotage du CDRA).

La subvention CDRA obtenue pour le poste du chef de projet SCOT a été reversée au budget principal.

Problème : la cotisation SCOT étant payée par les EPCI, les 3 communes adhérentes au CDRA à la CCPDLS ne faisaient pas l'objet d'un traitement équitable.

### **Situation 2010 – Proposition : Charges du poste de Chef de projet SCOT sur le budget SYMBORD et minoration de la cotisation du budget annexe CDRA pour les collectivités adhérentes au CDRA**

Pour 2010 et afin d'éviter de désavantager les 3 communes adhérentes au CDRA qui contribuent par ailleurs au financement du SCOT par l'intermédiaire de la CCPDLS, il est proposé la méthode de calcul détaillée ci-dessous.

#### Pour le budget principal :

Le poste de chef de projet SCOT est pris en charge totalement sur le budget SYMBORD. Les 3 communautés de communes et la commune de Tignieu-Jamezieu participent donc de la même façon au financement du poste de chef de projet SCOT.

Soit une cotisation du budget principal fixée à 2.10 €/an pour l'ensemble des habitants du territoire (simulation BP 2010 avec des charges de personnel s'élevant à 62 055 €).

Pour le budget annexe :

Le coût du poste de chef de projet SCOT a été estimé dans les calculs des actions transversales du CDRA à un montant de 0.28 € /habitant.

La subvention CDRA sur le poste ne sera pas reversée au budget principal SYMBORD comme sur l'exercice précédent mais permettra de minorer la cotisation CDRA pour les communes adhérentes au CDRA.

Afin d'évaluer cette cotisation, le coût du poste initialement compris dans les 3.86€ est déduit soit  $3.86 - 0.28 = 3.58$  €/hab.

De plus, afin de répercuter sur les communes adhérentes au CDRA, la subvention CDRA, soit 75% de 65 000 €, la somme de 48 750 € sera diminuée des cotisations soit  $48750 \text{ €} / 61\ 084 \text{ hab. (population CDRA selon DGF 2009)} = 0.80$  €

Le montant de cotisation du budget annexe sera donc de  $3.58 - 0.80 = 2.78$  €/hab.

**Soit pour l'année 2010 :**

Cotisation SCOT : 2.10 €/hab.

Cotisation CDRA : 2.78 €/hab. (soit  $3.86 - 0.28 - 0.80$ )

**Comparatif chiffré :**

	2009 REEL			2010 PREVISIONNEL		
	SYMBORD	CDRA	TOTAL	SYMBORD	CDRA	TOTAL
CCIC	1.30	3.86	5.16	2.10	2.78	4.88
POPULATION	21 321	21 321		22 030	22 030	
<b>TOTAL</b>	<b>27 717</b>	<b>82 299</b>	<b>110 016</b>	<b>46 263</b>	<b>61 243</b>	<b>107 506</b>
CCPC	1.30	3.86	5.16	2.10	2.78	4.88
POPULATION	27 225	27 225		28 555	28 555	
<b>TOTAL</b>	<b>35 393</b>	<b>105 089</b>	<b>140 481</b>	<b>59 966</b>	<b>79 383</b>	<b>139 348</b>
CCPDLS SYMBORD	2.05	0.00	2.05	2.10	0.00	2.10
POPULATION	13 000	0		13 172	0	
<b>TOTAL</b>	<b>26 650</b>	<b>0</b>	<b>26 650</b>	<b>27 661</b>	<b>0</b>	<b>27 661</b>
CCPDLS CDRA	1.30	3.86	5.16	2.10	2.78	4.88
POPULATION	10 431	10 431		10 499	10 499	
<b>TOTAL</b>	<b>13 560</b>	<b>40 264</b>	<b>53 824</b>	<b>22 048</b>	<b>29 187</b>	<b>51 235</b>
TIGNIEU J	2.05	0.00	2.05	2.10	0.00	2.10
POPULATION	5 461	0		5 509	0	
<b>TOTAL</b>	<b>11 195</b>	<b>0</b>	<b>11 195</b>	<b>11 569</b>	<b>0</b>	<b>11 569</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>114 515</b>	<b>227 651</b>	<b>342 166</b>	<b>167 507</b>	<b>169 814</b>	<b>337 320</b>

## Texte de délibération :

### **Objet : Méthode de calcul des cotisations des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte en fonction de la compétence**

Afin d'éviter de désavantager les 3 communes adhérentes au CDRA qui contribuent par ailleurs au financement du poste de chef de projet SCOT par l'intermédiaire de la cotisation SYMBORD versée par la Communauté de Communes Porte Dauphinoise Lyonnaise Satolas, il est proposé la méthode de calcul détaillée ci-dessous.

#### Pour le budget principal :

Le poste de chef de projet SCOT est pris en charge totalement sur le budget SYMBORD. Les 3 communautés de communes et la commune de Tignieu-Jamezieu participent donc de la même façon au financement du poste de chef de projet SCOT.

#### Pour le budget annexe :

Le coût du poste de chef de projet SCOT a été estimé dans les calculs des actions transversales du CDRA à un montant prévu par habitant.

La subvention CDRA (75% de 65 000 euros) sur le poste ne sera pas reversée au budget principal SYMBORD mais permettra de minorer la cotisation CDRA pour les communes adhérentes.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical

### **DECIDE**

De valider ces méthodes de calcul pour les cotisations des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte en fonction de la compétence.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 5 février 2009.

**ADOpte A : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

#### 8. Population de référence pour le calcul de la cotisation CDRA

Le comité de pilotage du CDRA avait défini en janvier 2009, un montant de cotisation constant sur les 5 années du CDRA pour financer l'ensemble des actions transversales.

Ce montant était fixé à 3.86 euros par habitant pour une population de 58 977 habitants (INSEE RGP 2006).

Nos statuts précisent que la population de référence est la population DGF de l'année n-1 (soit pour 2010 : 61 084 habitants.).

Le conseil syndical doit se positionner sur la détermination de la population de référence pour le calcul de la cotisation CDRA.

Choix pour le conseil syndical :

1- Maintenir le montant de cotisation constant sur 5 ans et générer un volume de recettes supérieur  
Concrètement, plus la population du territoire augmentera plus les participations des collectivités (donc les recettes) augmenteront.

2- Baisser le montant de cotisation par habitant proportionnellement à l'évolution de population DGF



- 3- Maintenir la recette constante définie en 2009 par le comité de pilotage soit une baisse de la cotisation par habitant du fait de l'augmentation de la population.

Cette hypothèse ne sera pas soumise au vote car non-conforme aux statuts du Syndicat Mixte

#### **Objet : Population de référence pour le calcul de la cotisation CDRA :**

Le comité de pilotage du CDRA avait défini en janvier 2009, un montant de cotisation constant sur les 5 années du CDRA pour financer l'ensemble des actions transversales.

Ce montant était fixé à 3.86 euros par habitant pour une population de 58 977 habitants (INSEE RGP 2006). Nos statuts précisent que la population de référence est la population DGF de l'année n-1 (soit pour 2010 : 61 084 habitants.).

Le conseil syndical doit se positionner sur la détermination de la population de référence pour le calcul de la cotisation CDRA :

- 1- Maintenir le montant de cotisation constant sur 5 ans et générer un volume de recettes supérieur. Concrètement, plus la population du territoire augmentera plus les participations des collectivités (donc les recettes) augmenteront.
- 2- Baisser le montant de cotisation par habitant proportionnellement à l'évolution de population DGF
- 3- Maintenir la recette constante définie en 2009 par le comité de pilotage soit une baisse de la cotisation du fait de l'augmentation de la population. Cette hypothèse n'est pas conforme aux statuts et ne sera donc pas débattu.

Après en avoir débattu, le résultat du vote du Conseil Syndical est le suivant :

**Hypothèse 1 : 20 voix pour**

**Hypothèse 2 : 1 voix pour**

**Abstention : 1 voix.**

Le Conseil Syndical, **DECIDE**

De maintenir le montant de cotisation constant sur 5 ans et générer un volume de recettes supérieur.

#### **9. Tourisme Patrimoine**

L'actualité des 3 domaines concernés (Patrimoine, Via Rhôna et Tourisme) est exposée.

##### **Patrimoine :**

Un inventaire des éléments du patrimoine bâti et paysager sera réalisé en 2010. Il sera suivi d'un schéma de valorisation afin de définir des thèmes de développement touristique structurants sur notre territoire. Une première réunion du Comité de suivi Patrimoine a eu lieu le 20 janvier 2010. Une réunion le 16 février à 18h à la CCPC est programmée afin de valider le cahier des charges.

##### **Via Rhôna :**

La délibération de principe de la CCIC doit parvenir au SYMBORD rapidement. D'après les dernières nouvelles provenant des services du Conseil général de l'Isère, le calendrier initialement retenu (fin des travaux en 2013) ne pourra être respecté, le nouveau planning prévoyant une fin des travaux en 2015. Aussi, une lettre du SYMBORD adressée à Monsieur VALLINI rappelant les impératifs du respect du premier calendrier lui sera envoyée.

## Tourisme :

Concernant l'action 13-2 du CDRA (Aménager les sites touristiques structurants), Saint-Romain-de-Jalionas travaille actuellement à la définition de son cahier des charges relatif à la valorisation touristique du site du Vernai.

## Des réflexions ont été engagées sur :

- L'hôtellerie de plein air : étude de développement et de modernisation des campings du territoire. La Région finance intégralement une étude de développement liée à l'hébergement, l'étude devrait être mise en place au cours de l'année. En fonction des résultats de cette étude, des aménagements seront réalisés.
- Les aires de services et de stationnement pour camping-cars : Une réflexion à l'échelle du territoire a débuté. A ce jour, seule la commune de Crémieu organise l'accueil des camping-cars par la mise en place d'une aire de service.
- Les boucles secondaires liées à la Via Rhôna, notamment sur la CCPC.
- Le développement de l'agritourisme.

## 10. TABLEAU DE BORD CDRA AVRIL – MAI – JUIN 2009

### 1/ Sujets à l'ordre du jour du comité de pilotage CDRA (18/01/2010)

- Présentation de l'étude et des propositions sur l'emploi féminin par le CTEF
- Bilan CDRA année 2009 : 41 dossiers (50% des actions engagées)  
450 000 € de subventions R + 132 000 € sub. D
- Point sur les études en cours :
  - Pôles urbains/Déplacement doux
  - Enfance
  - Transport/Déplacement
  - Terres à clic (Communiquer sur les services)

### 2/ Dossiers CDRA engagés :

#### Dossiers engagés (depuis novembre 2009) :

3-5 Accompagnement volet Habitat 2010	CC Isle Crémieu
4-4 Inciter au maintien de l'activité agricole par le foncier	ADASEA
10-2 Renouvellement agricole et activité en milieu rural 2010	ADASEA
12-2 Soutien aux structures d'insertion professionnelle	Mission Locale Nord Isère

## QUESTIONS DIVERSES CDRA

Aucune question diverse pour la partie CDRA.

---

Monsieur MENUET clôt la séance à 21H15 et remercie toutes les personnes présentes.